

## Déclaration préalable CGT

### CSEE DTSI

#### Séance du 12 décembre 2023

Le résultat des dernières élections n'est pas forcément de bon augure en ne laissant plus que 3 organisations syndicales dites "représentatives" au niveau national, donc en capacité de négocier et signer un accord, la CGT, la CFE-CGC et la CFDT. C'est un changement très important et qui ne va pas améliorer le dialogue social au sein d'Orange et de la DTSI.

Nous venons de terminer une première mandature sous le régime des ordonnances Macron. Et comme nous pouvions le prévoir nous avons connu un recul important concernant les droits des salariés et des organisations syndicales. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la santé et des conditions de travail avec la disparition des CHSCT.

La qualité du dialogue c'est détérioré et les salariés ont vécu sur la précédente mandature un vrai plan social avec la suppression de milliers d'emplois à la DTSI et le recours à la sous traitance comme variable d'ajustement.

Comme lors de la précédente mandature, la CGT prendra toute sa place dans le fonctionnement du CSE DTSI, en tant que troisième organisation syndicale, ni plus, ni moins. C'est une question de respect vis-à-vis des personnels qui ont voté pour nous. La CGT continuera à y défendre l'emploi, les conditions de travail, la qualité et la disponibilité en tout point du territoire du service aux usagers, qui devraient être notre priorité à tous. Et nous n'oublierons pas l'accès pour l'ensemble des salariés à la culture, aux loisirs, aux voyages, particulièrement pour les ayants droits qui n'en bénéficieraient pas sans l'aide du CSE.

Depuis la création des CE, puis des CSE, aucune organisation n'a jamais appliqué l'intégralité de son programme. Les ASC résultent de compromis entre les organisations syndicales. Si toutes les organisations syndicales avaient la même rigidité que l'organisation arrivée en tête des dernières élections, il n'y aurait plus ni CSE, ni ASC, ni restauration collective ! Être la 1ère organisation ne veut pas dire avoir la majorité, la démocratie sociale s'applique à tous.

Le rôle des élus du CSE est de préserver nos activités, de préserver l'emploi en interne, d'avoir des conditions de travail qui s'améliorent et ne doit pas se limiter à la gestion de

2,25% de la masse salariale. Les activités Sociales et Culturelles ne sont pas un complément salarial, pour cela il y a les NAO.

Pour la CGT, le respect de la démocratie ne se négocie pas. En conséquence, la CGT votera pour un bureau constitué d'un ou une secrétaire CFE-CGC, avec une répartition des responsabilités proportionnelle aux résultats électoraux et nous n'accepterons aucun chantage.